

ABONNEMENT.

Samur : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 21 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamer... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 6, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

29 Juin 1882.

BULLETIN

Deux faits importants sont à enregistrer aujourd'hui : d'abord le peu de crédit qu'inspire la conférence, ensuite les armements précipités de l'Angleterre.

La conférence est à peine réunie que la Sublime-Porte adresse aux puissances une nouvelle circulaire pour démontrer son inutilité et demander son abandon. Il est facile de comprendre aujourd'hui que la résolution de la Porte paralyse tout. Les puissances, en majorité du moins, ont déclaré avant l'ouverture de la conférence qu'elles ne voyaient de salut pour l'Égypte que dans l'intervention turque. Or, comment charger le gouvernement qui repousse la conférence du soin de faire exécuter ses décisions ? La Turquie déclare d'avance nul et non avenue tout ce que fera cet aréopage diplomatique : on ne peut donc sans folie lui demander d'imposer à l'Égypte des résolutions qu'elle est décidée dorénavant et déjà à ne jamais connaître.

L'Europe ne veut pas d'une intervention isolée de la France et de l'Angleterre ; mais la Turquie, à son tour, se refuse à être son gendarme et à exécuter un programme qu'elle ne veut pas même lire.

La conférence est donc dans une impasse dont elle ne sortira pas facilement.

Supposons toutes les puissances d'accord sur les réformes et le régime à imposer à l'Égypte : qui sera chargé de l'exécution, si la Porte, qui est désignée, s'y refuse obstinément ?

En Angleterre, on prévoit si bien ce résultat négatif de la conférence, que le gouvernement prend ses mesures pour sauvegarder ses intérêts, en dehors du concert européen. C'est là un fait grave dans les circonstances actuelles.

Un souffle belliqueux semble agiter à cette heure toute la Grande-Bretagne.

Un correspondant de Londres nous donne quelques détails sur les immenses préparatifs qui se font dans le Royaume-Uni. D'autres informations nous apportent ce matin de nouveaux renseignements complémentaires.

L'arsenal de Woolwich a reçu de l'amirauté l'ordre de fournir, dans les quatre jours, des armes et des équipements pour 20,000 hommes. Les arsenaux de Chatam, de Plymouth et de Portsmouth travaillent aussi jour et nuit pour mettre un corps d'armée en état d'entrer en campagne.

L'Angleterre, grâce à son organisation militaire, peut jeter en quelques jours, sur un point quelconque du globe, un corps de 30,000 hommes environ, sans toucher à ses réserves, qui restent considérables. Elle a des garnisons sur pied de guerre à Gibraltar, à Malte, à Chypre et aux Indes, toujours prêtes à partir, et de nombreux vaisseaux pour les transporter rapidement.

Les garnisons des Indes, habituées aux climats chauds et formées d'indigènes versés dans des cadres solides, constituent une armée excellente pour opérer aux bords du Nil. On sait que, pendant la dernière guerre turco-russe, les contingents indiens avaient été transportés à Malte, au cas où une intervention fût devenue nécessaire.

Les journaux de Londres ne cachent plus l'objectif de la Grande-Bretagne ; il s'agit d'occuper l'isthme de Suez pour protéger le canal ; et, ce point occupé par des forces considérables, avec les escadres qui bloqueront les bouches du Nil, l'Angleterre sera maîtresse de l'Égypte.

On doit se rappeler qu'à plusieurs reprises les ministres britanniques ont déclaré à la tribune que l'Angleterre pouvait être rassurée au sujet du canal et que toutes les précautions étaient prises.

A ce moment-là déjà, nous annoncions les projets du Foreign-Office et nous parlions soit d'un coup de main, soit d'une entente secrète avec le Sultan, pour s'emparer de l'isthme de Suez.

Sir Charles Dilke a confirmé encore nos prévisions, en déclarant à la Chambre des Communes que le protocole de désintéressement n'empêcherait pas l'Angleterre de repousser toute proposition de neutralisation du canal faite à la conférence.

Ainsi la Grande-Bretagne, forte de ses institutions séculaires, avec un gouvernement monarchique indiscuté, avec une politique traditionnelle, peut, à cette heure, braver les autres puissances et protéger ses intérêts. Elle voit la conférence échouer piteusement, — immédiatement elle prend les armes pour revendiquer ce que cette assemblée diplomatique est impuissante à sauvegarder.

Elle nous demandera sans doute de marcher avec elle, ne serait-ce que pour nous associer, aux yeux du monde, à son intervention. Que fera notre gouvernement ? Nous n'en savons rien. Mais ce que nous savons d'avance, c'est que si nous allons en Égypte, à la suite de l'Angleterre, ce sera pour dépenser notre argent et notre sang en sa faveur, et ensuite pour assister, l'arme au bras, à son triomphe, et à sa prise de possession d'une terre d'où nous serons exclus.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Londres, 28 juin.

Le gouvernement a commandé, aujourd'hui, 20,000 fusils qui devront être livrés dans un délai de trois ou quatre jours.

Une grande activité règne dans les dépôts militaires. Le vapeur Stanley embarque actuellement à Woolwich une grande quantité de matériel de guerre. Le Stanley partira jeudi pour Malte, il emportera 2,000 draps imperméables, des effets de campement et un matériel considérable pour le corps des ingénieurs militaires.

On assure que des ordres ont été donnés pour réunir les fusils et l'équipement nécessaires à la réserve qu'on se propose d'apporter.

Les armements anglais sont tellement

avancés que, depuis trois jours, et sans qu'il fût possible que le public s'en doutât, trois mille hommes ont été concentrés à Malte, deux mille à Gibraltar, et trois mille à Southampton.

Les troupes d'artillerie sont, depuis 15 jours, à bord des cuirassés en rade ou en face d'Alexandrie.

D'après différents bruits mis en circulation depuis hier soir, les Anglais circuleront, en ce moment, deux ports en Égypte.

Nouveaux désordres à Alexandrie.

Le Temps reçoit la dépêche suivante :

Alexandrie, 28 juin.

La situation est très-grave. Le départ des Européens continue à Alexandrie. On a calculé que cinquante mille chrétiens sont déjà partis. Il en reste encore environ douze mille. Les boutiques sont fermées. Le paquebot Peluse stationne sous vapeur dans le port pour recevoir, pendant la nuit, les Français obligés de rester jusqu'à présent.

L'attitude des indigènes est très-hostile et une nouvelle catastrophe est à redouter.

Constantinople, 28 juin.

La conférence a tenu hier sa troisième séance. Lorsque les ambassadeurs se sont séparés, Rechid-Pacha est allé à Therapia où il a eu un long entretien avec lord Dufferin.

Une importante résolution a été prise à la conférence d'avant-hier. Toutes les puissances se sont engagées à s'abstenir d'une action isolée en Égypte pendant toute la durée de la conférence, sauf le cas de force majeure, par exemple si la sécurité des Européens était de nouveau menacée.

Londres, 28 juin.

On télégraphie d'Alexandrie au Daily News :

« Arabi-Pacha est parti pour le Caire, il reviendra jeudi à Alexandrie. »

Le Times reçoit d'Alexandrie la dépêche suivante :

« Le départ annoncé de M. Sienkiewicz

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXVIII

LE CONSEIL DE GUERRE.

(Suite.)

C'est à peine, d'ailleurs, si Montméral avait daigné se défendre. L'accusation lui paraissait à la fois si effrontée et si absurde, qu'il pensait qu'elle tomberait d'elle-même. Puis une sorte de défiance morale et physique semblait s'être emparée de lui. Vainement il voulait chasser le souvenir de Carmen et reprendre, sans s'en laisser distraire, ce rêve de toute sa vie, la réhabilitation de son père, l'image de cette noble et belle enfant penchée sur son lit de douleurs et rafraîchissant sa tête brûlante et ses lèvres arides avec l'eau qu'elle lui gardait au prix des plus atroces souffrances, cette image ne pouvait le quitter et il lui venait parfois cette pensée d'abandonner sa vengeance, de consentir même à passer pour un criminel plutôt que de poursuivre ses projets, de préparer une défense qui pouvait désespérer Carmen en déshonorant son père.

Puis la honte le prenait en songeant aux malheurs des siens. Il entendait son père à lui crier : « Venge-moi ! » Et les combats qui se livraient dans son cerveau surexcité usaient ses dernières forces.

Dans un moment de désespoir, il avait arraché les bandages qui couvraient sa blessure à peine fermée, espérant en mourir.

Le prisonnier de la cellule qui confinait à la sienne n'était pas en proie à une moindre surexcitation, mais celle-là était toute de rage.

Depuis qu'il était enfermé, Philoctète avait fait plus de vingt lieues dans sa cellule, où il tournait incessamment comme l'ours dans sa cage ; et c'étaient des monologues sans fin, des imprécations furibondes contre Ruscada et Assaverte.

— Si ça a du bon sens ! Accuser mon capitaine, m'accuser, moi, d'avoir volé et incendié ! Est-ce que je la connais seulement cette cambuse ! Entendez bien ça, vous autres, ajoutait-il en criant de coups de poings et de coups de pieds la porte et les murailles de sa prison, je me nomme Philoctète, cavalier au 12<sup>e</sup> chasseurs, le premier régiment de l'armée ! Je n'ai pas un jour de salle de police sur mon folio de punitions, ma masse est complète, et si vous croyez, tas de blaireaux, que vous ferez passer un homme comme cela pour un incendiaire, vous vous mettez le fusil dans l'œil jusqu'à la quatrième capucine !

Puis Philoctète, pour bien prouver qu'il ne redoutait absolument rien de ceux qui l'avaient fait enfermer, passait en revue tout son stock de refrains militaires ou étaient célébrés, sur l'air des sonneries et dans une poésie ad libitum, les hauts faits du 12<sup>e</sup> chasseurs.

Philoctète avait de grandes prétentions musicales et daignait parfois, le soir, quand la boutique de M<sup>me</sup> Ruch était fermée, roucouler ses romances les plus patriotiques et les plus émouvantes.

Généralement, pendant ces auditions, la tendre fruitière trempait de ses larmes deux mouchoirs.

Mais ici, les pierres de la cellule, de moins bonne composition que celles d'Orphée, demeurèrent sourdes ; la porte restait hermétiquement close et, à bout de gosier, Philoctète finissait par se jeter sur le lit de camp dont il brisait les planches avec ses talons !

Non loin de là, un prisonnier attendait avec une impatience fébrile l'heure de la liberté qui lui avait été promise par Deris.

Assaverte espérait dans les promesses de son maître, parce que ce maître avait encore besoin de lui, soit pour faire disparaître Djemmaah, soit pour déposer à sa guise devant le conseil de guerre.

Néanmoins l'heure s'avancait et le Maltais ne voyait pas s'ouvrir les portes de sa prison.

— M'aurait-il trompé ? se demandait-il.

Et il ébauchait dans sa tête des projets de vengeance qu'arrêtaient presque aussitôt la crainte de se livrer lui-même en mettant la justice sur la piste de ses crimes passés.

Midi sonna. C'était l'heure fixée pour la réunion du conseil de guerre. Personne ne vint chercher le prisonnier.

Assaverte eut peur. S'il restait en prison et passait lui-même en jugement, c'était l'échafaud, car l'instruction ne pouvait manquer de retrouver en lui l'assassin que la justice avait cherché si longtemps, l'évadé de la prison d'Oran.

Vers trois heures seulement il entendit les verrous grincer au dehors. Le geôlier parut. Il tenait à la main une paire de menottes et fit signe au prisonnier d'avancer.

Celui-ci, au contraire, recula dans le coin le plus obscur de sa cellule.

— Pourquoi ces menottes ? Où voulez-vous me conduire ? dit-il en tremblant.

L'idée lui était revenue que Deris avait changé ses batteries et, pour se débarrasser de lui, le livrait au bourreau.

— Allons, pas tant de réflexions, dit le geôlier. Mettons gentiment nos bracelets, et en route !

Assaverte essaya de se débattre, mais le zéphyroguechier n'eut pas de peine à le réduire, et le Maltais refusant de marcher il le jeta, comme un sac sur ses épaules et l'emporta à travers les

et de M. Malet a causé une nouvelle panique parmi les Européens.  
» Un grand nombre d'entre eux se sont réfugiés sur le port. Il n'y a pas moins de 32 vaisseaux de guerre; en ce moment, dans la rade d'Alexandrie. »

Le Sultan a conféré la décoration de l'ordre du Medjidié à Arabi-Pacha.  
D'après le *Journal de Saint-Petersbourg*, le motif de cette faveur ne peut être encore connu.  
Mais le rappel des deux consuls généraux serait la réponse à l'envoi du Medjidié à Arabi.

On nous assure, au dernier moment, qu'un traité d'alliance offensive et défensive est signé entre la France et l'Angleterre pour le débarquement en Egypte.

Londres, 27 juin, soir.  
D'après les nouvelles d'Alexandrie, M. Calwert, vice-consul anglais, a donné sa démission.

### Chronique générale.

Le premier fascicule du Livre jaune, a dit M. Clémenceau à Montmartre, prouve que nous avons été « roulés » par les Anglais; prenons garde que le second n'atteste que nous avons été « roulés par les Turcs ».

Plusieurs détachements de marins, venant de Cherbourg, viennent d'être dirigés sur Toulon, par l'Ouest-Ceinture, sans arrêt à Paris, où ils sont passés lundi soir à 7 heures 1/2.

L'opinion se répand dans les cercles politiques que les consuls européens en Egypte n'engagent leurs nationaux à fuir que parce qu'ils ont reçu avis de leurs gouvernements respectifs qu'une guerre, ayant l'Egypte pour théâtre, était imminente.

Les exhortations dans ce sens des agents anglais au Caire et à Alexandrie et les préparatifs militaires actifs qui se font en Angleterre, donnent une grande créance à ces bruits.

Il convient également de rapprocher de ces faits l'incessant échange de notes et de télégrammes qui a lieu depuis une dizaine de jours entre les cabinets de Berlin, de Vienne et de Rome-Quirinal.

Nous savons que notre ambassadeur auprès de l'empereur Guillaume et notre chargé d'affaires en Italie ont appelé l'attention de M. de Freycinet sur cet échange de vues.

Les députés de Paris doivent assister, le 13 juillet, au banquet de l'Hôtel-de-Ville.  
M. Gambetta a décliné l'invitation qui lui

a été adressée, bien que le préfet de la Seine ait pris la peine de lui écrire particulièrement à ce sujet.

A ce propos, nous affirmons qu'un grand nombre de membres du Conseil municipal sont fort mécontents de la marque de déférence donnée par M. Floquet au chef du Grand-Ministère.

On nous assure que quelques-uns des édiles les plus radicaux, voyant dans l'attitude du préfet de la Seine une marque trop évidente d'opportunisme, songeraient à porter la question à la tribune.

M<sup>lle</sup> Hubertine Auclerc a adressé au président du Conseil municipal une étrange lettre pour lui demander d'inviter au banquet du 13 juillet une délégation des femmes révolutionnaires de Paris.

M. Songeon a répondu à M<sup>lle</sup> Auclerc par un refus.

En présence de l'attitude de l'administration, les femmes-patriotes ont décidé avant-hier soir, dans une réunion tenue rue de Lancry, qu'elles tiendraient le 13 juillet un grand meeting de protestation. On prétend même qu'elles ont l'intention de se rendre ensuite vêtues de robes rouges et coiffées du bonnet phrygien, devant l'Hôtel-de-Ville, au moment du banquet, pour protester publiquement en présence de la foule contre l'exclusion dont elles sont frappées.

Le serment a eu de tout temps et chez tous les peuples un caractère religieux.

C'est ce que M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers rappelait éloquemment l'autre jour, en faisant allusion aux témoignages de l'antiquité païenne.

« Le serment des soldats, au moment de leur entrée au service, dit Tite-Live, s'appelait *sacramentum*. Il était, en effet, le signe d'une chose sacrée, à savoir la bonne foi qui présidait à l'engagement et la fidélité avec laquelle on était résolu à le tenir. »

### LES INFIRMIÈRES LAÏQUES.

Un horrible accident a jeté la consternation, avant-hier matin, dans le personnel des employés et les pensionnaires de la Salpêtrière.

La personne chargée des bains commit l'imprudence de laisser seule dans une baignoire une femme, nommée George, pendant qu'elle allait préparer un autre bain.

La folle ouvrit un robinet d'eau bouillante et, lorsque la personne revint, elle la trouva complètement échaudée, ne donnant plus signe de vie.

M. Grillières, commissaire de police, s'est rendu à la Salpêtrière pour ouvrir une enquête.

Encore les résultats de la laïcisation des hôpitaux.

On signale un fait d'une haute gravité, qui s'est passé tout récemment à l'hôpital

Cochin: Par l'inexpérience d'une infirmière laïque, un malade est mort à la suite d'un remède mal administré. Or, jamais, pendant que les malades de nos hôpitaux étaient confiés aux soins des Sœurs de charité, pareil malheur ne s'était produit.

### LA CONFÉRENCE DE M. THÉRY A ANGERS.

La conférence donnée dimanche à Angers par M. Théry, avocat à Lille, a eu un plein succès.

La séance était présidée par M. le vicomte de Maquillé, président du comité royaliste d'Anjou, ayant auprès de lui M. le général de Place et M. Rochard-Oriolle. Plus de dix-sept cents personnes remplissaient le Cirque-Théâtre.

L'instruction gratuite, laïque et obligatoire, tel était le sujet de la conférence, et la division était naturellement indiquée.

Nous ne pouvons que résumer bien imparfaitement la pensée de l'orateur.

La campagne entreprise contre la loi de malheur devait certainement retrouver dans votre catholique et fidèle Anjou un concours qui ne lui fera pas défaut. La Belgique nous a donné un noble exemple: le département du Nord et la ville de Lille en particulier l'ont suivi les premiers; toute la France s'associera à ce mouvement, et nous prouverons à nos maîtres un jour qu'on ne se joue pas imprudemment de la foi d'un grand peuple.

Instruction gratuite! Mensonge, impudent mensonge, et l'orateur n'a pas eu de peine à mettre en relief ce qu'il y a d'odieux dans cette *piperie* révolutionnaire. L'argent n'a fait que changer de route.

Instruction laïque! Ou ces mots n'ont aucun sens, ou ils veulent dire *instruction athée*. Et d'ailleurs, l'instruction ne saurait se séparer de l'éducation, et l'éducation, qu'est-ce autre que l'enseignement du devoir? Et qu'est-ce que la notion du devoir sans la notion du souverain législateur?

L'orateur a flagellé avec la plus spirituelle ironie les programmes ridicules émanés par nos gouvernants. On enseignera l'économie politique à de jeunes fils d'agriculteurs destinés à cultiver le champ paternel, l'usage des outils à de futurs avocats, la gymnastique aux garçons comme aux filles, comme si de la vieille France on voulait faire une nation de saltimbanques.

Et tout cela, pourquoi? Pour remplacer d'une manière quelconque le catéchisme que l'on veut exclure, pour chasser Dieu de l'école. Et ce but a été clairement avoué, les aveux faits au cours de la discussion devant les deux Chambres sont formels, et par le rejet systématique des amendements, même les plus modérés, la pensée du législateur est clairement manifestée. M. Jules Simon, qui n'est pas suspect de cléricisme, voulait qu'on rappelât du moins aux enfants leurs devoirs envers Dieu et la Patrie; cette matière a été repoussée. Dieu et la Patrie! deux mots suspects, dont nos législateurs ne veulent plus.

Quant à l'obligation, elle constitue la plus audacieuse entreprise de despotisme que l'histoire fasse mention.

En présence d'une semblable loi, que faire? Il faut résister.

Et d'abord, partout où l'autorité ecclésiastique aura condamné une école, partout où l'évêque, ou le curé aura signalé un enseignement impie, il y a un devoir strict pour les parents: c'est de ne pas confier leurs enfants à de pareilles écoles. Qu'ils souffrent tout plutôt que de laisser corrompre l'âme de leurs enfants.

En second lieu, il faut, pour qu'en face du mal le bien puisse élever ses têtes, il faut donner pour l'œuvre des écoles libres.

Pourquoi, dit M. Théry, ne fonderiez-vous pas en Anjou cette œuvre qui donne de si beaux résultats en Belgique, dans le Nord, et dans un grand nombre de villes de France, l'œuvre du *denter des écoles libres*. Au sortir de la messe, dans tous les endroits où se réunissent des catholiques, des jeunes gens de bonne volonté demandent un soutien aux écoles libres. Personne ne refuse. Personne ne pense à inscrire cette somme modeste parmi ses dépenses, c'est une libéralité qui passe inaperçue, et les sommes importantes qui sont recueillies de cette façon, ne portent aucun préjudice aux autres œuvres chrétiennes.

Par ce moyen, et par le moyen des souscriptions, nous fonderons donc, partout où ce sera possible, des écoles libres!

Les commissions scolaires nous offrent également un moyen de résistance, bien qu'elles ne soient qu'un palliatif. Elles peuvent quelque chose, mais elles ne peuvent pas tout.

Que les membres des commissions scolaires qui m'écourent, dit M. Théry, comprennent bien leur devoir, et qu'ils refusent systématiquement, comme c'est leur droit de jamais condamner un père de famille. Mais une lutte plus directe, une lutte corps à corps contre la loi impie doit être conseillée, sinon à tous les catholiques, au moins à ceux que leur position indépendante met relativement à l'abri des rigueurs du pouvoir.

Que ces catholiques refusent toute obéissance à la loi. Mais la loi, dira-t-on, c'est la loi! — Non! une disposition injuste, quel que soient les formalités qui accompagnent sa promulgation, n'est pas une loi. Une loi injuste n'en est pas une. Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; c'est la maxime des Apôtres, c'est celle de tous les chrétiens.

Ainsi donc, que ceux qui le pourront, ont une situation indépendante et peuvent donner un tel exemple, ne fassent pas de déclaration.

Croit-on que devant cette résistance passive, ne fût-elle soutenue que par une certaine d'hommes dans chaque ville importante de la France, le gouvernement persécuteur ne s'arrêterait pas? On nous rappelle des procès en simple police; mais devant un tribunal, on peut plaider, et ne voyons-nous pas l'effet produit par les innombrables procès qui fourniraient à nos avocats catholiques l'occasion de dire hautement ce qu'ils

couloirs du bastion. Quelques minutes après il le déposa sous une grande tente que gardaient plusieurs factionnaires.

Une longue table couverte par des burnous rouges de spahis tenait le milieu de la tente. A cette table étaient assis un colonel, un chef d'escadrons, un capitaine, un lieutenant et un sergent de zouaves.

En face, deux spahis, le pistolet au poing, maintenaient un prisonnier, auprès duquel on fit placer Assaverle.

Ce prisonnier, c'était Deris!

Celui-ci, les yeux hagards, les traits contractés, le visage couvert d'une pâleur livide, semblait étranger à la scène qui se déroulait. Ses yeux, obstinément fixés sur les murs de toile de la tente, essayaient de les percer pour voir par de là un autre spectacle, et ses lèvres murmuraient incessamment ces mots: — Carmen! Carmen!

Comment Deris occupait-il devant le conseil de guerre ce banc des prévenus où il avait voulu faire asseoir Montmériail et son fidèle soldat?

Nous allons le dire.

Dans la matinée de ce même jour, Deris, qui avait puisé dans ses entretiens avec le rapporteur et les membres du conseil de guerre la conviction que ceux dont il s'était fait l'accusateur seraient condamnés, voulut jouer une dernière comédie.

Il demanda la permission de visiter le capitaine, voulant, disait-il, savoir pour quelle raison celui dont il avait tant aimé le père était devenu son ennemi, et ayant l'espoir d'amener Montmériail à une franchise qui pourrait, sinon désarmer ses juges, du moins leurs inspirer quelque indulgence.

Il obtint facilement cette permission, et on le conduisit à un gourbi voisin de la tente du conseil où le capitaine venait d'être transféré.

Lorsque Deris entra, Montmériail lisait un papier dont la teinte jaunée et les brisures annonçaient la vétusté. Le capitaine était si absorbé par sa lecture qu'il n'entendit pas le bruit de la porte qui s'ouvrait.

Deris put s'avancer et ses yeux perçants reconnurent l'écriture de Jeanne Montmériail sur le papier que marquaient en outre çà et là des taches brunes comme celles que peut laisser le contact d'un doigt sanglant.

L'assassin de René recula comme si les spectres de ses victimes se fussent dressés devant lui.

Montmériail leva les yeux et le reconnut.

— Vous ici! dit-il d'une voix sourde.

Deris avait repris tout son empire sur lui-même. Ses yeux, cependant, ne quittaient pas le papier que le capitaine froissait dans ses doigts crispés, et celui-ci remarqua l'émotion que cette vue produisait sur son ennemi.

— Oui, moi! répondit Deris. Je suis venu voir

si je devais tout à l'heure implorer la clémence du conseil qui va vous juger; je suis venu savoir pour quelle cause incompréhensible le fils de mon ami le plus cher s'est fait criminel à mon préjudice.

Par un effort suprême de volonté, Montmériail restait immobile, mais ses yeux lançaient des flammes.

— C'est vrai, vous étiez l'ami de René Montmériail; vous étiez l'ami de Jeanne, dit-il avec un calme plus effrayant qu'un éclat de colère. Ami sûr, ami fidèle qui a jeté Jeanne mourante dans le sang du pauvre mort de la géole d'Alger.

— Infamies, mensonges! Produisez donc des témoins, des preuves à l'appui de ces calomnies?

— Vous demandez des témoins? Oh! ils ne manquent pas! Ces témoins ce sont vos aides dans l'infâme comédie du *Cherop-eub-Ro*, dans le vol dont mon père a été l'objet; ce sont vos complices, Pierre Landry, Assaverle...

— Un débauché mis à l'index par tout Alger? Un assassin qui a avoué lui-même ses relations avec vous? Témoignages bien dignes de confiance! interrompit on ricanant Deris.

— Attendez donc! je n'ai pas épuisé ma liste, dit Montmériail. Les morts parlent aussi quand Dieu le veut, et c'est votre victime elle-même qui tout à l'heure va sortir de sa tombe pour confondre votre imposture, pour demander justice contre le meurtrier. Ton bras a tremblé, assassin!

ajouta-t-il en marchant sur Deris. Tu n'as pas comme tu le croyais, tué René sur le coup. Il est dire encore à sa femme bien-aimée, agenouillé près de lui, le nom de son meurtrier, et me dit avant de mourir, a, de ses doigts encore tachés de sang de la victime, écrit ton nom infâme sur ce papier!

Et Montmériail élevait lentement devant les yeux de Deris la lettre qu'il tenait à la main.

— Oui, ajouta-t-il, je ne t'ai cherché d'abord que pour le punir du vol du *Cherop-eub-Ro*, mais suite duquel je croyais que mon père s'était suicidé. Mais un hasard providentiel m'a fait découvrir tout à l'heure ce papier. C'est l'assassin maintenant que je vais dénoncer devant le conseil rassemblé par tes soins.

Une terreur irréflective, folle, s'empara de Deris. Il se souvint qu'il s'était enfié de la cellule de René aussitôt après avoir déchargé à bout portant son pistolet sur lui. La victime avait pu prononcer encore quelques paroles, et l'assassin, croyant que Jeanne avait, en effet, recueilli cette déclaration suprême, se rua sur Montmériail pour lui arracher le papier qui la contenait.

Montmériail le repoussa rudement.

personnes?  
Régis  
l'amend  
lue, sur  
aurait p  
tème, su  
de cond  
proposé  
En so  
devoirs  
La p  
qu'on l'  
au foyer  
prière d  
de Belgi  
nous, Se  
Quant  
persévér  
de terrai  
vent-ils  
ciances?  
politique  
L'oret  
de France  
seront de  
gouverne  
police.  
Dans u  
a montré  
ter la lutte  
parce qu  
politique  
nous à ré  
mien con  
sance à é  
/a di, de  
bralle. Ce  
s'agit de  
brûler; et  
elle des vi  
tion répub  
révolution  
titution m  
principales  
Celle d  
plus gran  
est tradui  
thouasieste  
M. le vic  
la parole s  
Je crois  
mes de cell  
rateur de  
Il menque  
tion si elle n  
tigue.  
Je vous p  
ment déjà  
France et d  
ner lecture  
« Cathol  
qu'à la mor  
» 1° A  
une école s  
où l'on n'e  
me envers  
cas excepti  
ecclésiasti  
» 2° A  
les-sans-D  
» 3° A  
damnation  
lôl que de  
» 1° A  
toute perso  
j'aurai quel  
écrites par  
L'accuei  
lière à cette  
que les z  
étaient nom  
holique A  
B  
La liquid  
tuant mois  
reprend un  
être prêt à  
tes et des  
3 0/0, 81.1  
82.15; le 5  
Signalons  
De l'Egypte  
Les action  
dit sont un  
La Banqu  
les Banqu  
les préocc  
ment prêt  
d'un instan  
nos.

pensent de la République et de ses œuvres ?

Résistance jusqu'à l'affichage, jusqu'à l'amende, jusqu'à la prison, résistance absolue, surtout lorsque l'autorité ecclésiastique nous aurait porté son jugement sur tel ou tel système, sur telle ou telle école, telle est la ligne de conduite que l'éloquent conférencier a proposé aux hommes de cœur.

En somme, il y a pour tout chrétien deux devoirs à remplir : la prière et l'action. La prière, d'abord, comme en Belgique, qu'on l'adresse à Dieu dans son temple et au foyer domestique; que l'on ajoute à la prière du soir l'invocation des catholiques de Belgique: Des écoles sans Dieu, délivrez-nous, Seigneur.

Quant à l'action, qu'elle soit énergique, persévérante; mais qu'elle ne se trompe pas de terrain. Pourquoi nos adversaires peuvent-ils impunément tyranniser nos consciences? Parce qu'ils détiennent le pouvoir politique.

L'orateur espère que dans toute les villes de France il se trouvera un grand nombre de pères de famille indépendants qui refuseront de faire la déclaration et obligeront le gouvernement à les poursuivre en simple police.

Dans une éloquente péroraison, M. Théry a montré le terrain sur lequel il fallait porter la lutte. Nos adversaires sont puissants parce qu'ils se sont emparés du pouvoir politique: faisons comme eux; attachons-nous à rétablir la Monarchie légitime. L'union conservatrice a montré son impuissance à édifier. Il ne s'agit pas, comme on l'a dit, de sauver avant tout la maison qui brûle. Cette comparaison est inexacte. Il s'agit de voir pourquoi la maison risque de brûler; et cette raison, c'est qu'il y a en elle des vices de construction. La constitution républicaine repose sur des principes révolutionnaires: il faut édifier une constitution monarchique qui reposera sur des principes vrais, et sauvera la patrie.

Cette déclaration royaliste a produit le plus grand effet. L'opinion de l'assemblée est traduite par des applaudissements enthousiastes et des cris de: *Vive le Roi!*

M. le vicomte de Maquillé prenant ensuite la parole s'est exprimé en ces termes:

Messieurs, Je crois être l'interprète des sentiments unanimes de cette assemblée en remerciant le vaillant orateur de ses enseignements si clairs et si élevés. Il manquerait quelque chose à notre manifestation si elle ne se terminait par une conclusion pratique.

Je vous propose d'acclamer la formule d'engagement déjà souscrite par une grande partie de la France et dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture:

- 1° Catholique par mon baptême, et jusqu'à la mort, je m'engage devant Dieu;
  - 2° A ne jamais confier mes enfants à une école sans Dieu, c'est-à-dire à une école où l'on n'enseigne pas les devoirs de l'homme envers Dieu, me soumettant pour les cas exceptionnels au jugement de l'autorité ecclésiastique;
  - 3° A ne prêter aucun concours aux Écoles-sans-Dieu;
  - 4° A affronter toutes poursuites, condamnations, destitutions ou violences, plutôt que de manquer à ces engagements;
  - 5° A détourner des Écoles-sans-Dieu toute personne et toute famille sur laquelle j'aurais quelque influence et à combattre ces écoles par tous les moyens légitimes.
- L'accueil enthousiaste fait par la salle entière à cette formule d'engagement a prouvé que les zélés de la résistance absolue étaient nombreux et résolus dans notre catholique Anjou.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 juin.

La liquidation sur la place de Londres s'effectue un peu difficilement qu'on ne le supposait, on est prêt à tout événement, l'amélioration des rentes et des valeurs n'est que peu importante: le 3/0/0, 81.10 et 81.15; l'amortissable, 82.10 et 82.15; le 5/0/0, 114.27 et 114.30.

Signalons la fermeture des fonds d'Etat étrangers. Les actions de nos grands établissements de crédit sont un peu plus soutenues.

La Banque de France est demandée à 5,165.

Les préoccupations, cette société ayant trop largement prêté son concours à l'emprunt italien, peut-être un instant à l'autre s'en aller comme tant d'autres.

Le Crédit Foncier fait 1,472.50. Malgré l'attitude pleine de réserve que prennent en ce moment les capitaux, on remarque que les demandes d'obligations foncières, en ce moment émises à 480 fr., ne se ralentissent pas.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie est très-ferme à 490.

L'action des Magasins Généraux de France et d'Algérie fait 565. Ce titre se ressent à peine de la crise qui sévit depuis quelques jours sur le marché.

Les actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies se soutiennent; ces titres nous semblent appelés à un avenir des plus brillants: 12 francs 50 d'acompte donnés actuellement prennent la puissance des ressources de cette société.

En offrant à 485 fr. les obligations hypothécaires Malétra, la Banque Nouvelle procure une affaire excellente aux rentiers et capitalistes qui ont ainsi en portefeuille un titre donnant 25 fr. de revenu.

Nous n'indiquerons le cours des actions de 460 du Crédit Général Français que pour montrer clairement que les prix actuels sont favorables aux ventes.

On vend avec empressement l'action de la Banque Parisienne, c'est un excellent titre à ne pas garder plus longtemps en portefeuille si on ne veut pas se trouver un jour avec un papier sans valeur. Lyon, 1,630; Orléans, 1,280.

L'Écho Saumurois commencera la semaine prochaine la publication en feuilleton d'un roman très-dramatique, moral, et qui, à notre époque surtout, intéressera vivement.

### CLÉRICALE !..

Le nom de l'auteur, M<sup>me</sup> CLAIRE DE CHANDENEUX, nous dispense de recommander cet ouvrage à nos lecteurs.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### DÉPART DES 77° ET 135° DE LIGNE POUR LE CAMP DU RUCHARD.

Le 77° et le 135° de ligne vont se rendre par étapes au camp du Ruchard pour les exercices de tir.

La première colonne du 77°, comprenant le dépôt et un bataillon, partira samedi 1<sup>er</sup> juillet d'Angers, sous les ordres du lieutenant-colonel, M. Barthélemy. Elle arrivera le même jour aux Rosiers, dimanche 2 juillet à Saumur, lundi 3 à Chinon et mardi 4 au camp.

La deuxième colonne, commandée par le colonel, M. Garnier des Garets, comprenant l'état-major et deux bataillons, quittera Angers dimanche. Elle suivra les mêmes étapes que la précédente, à un jour d'intervalle.

Le 77° reprendra le chemin d'Angers le 17 juillet. Il passera par Saumur, les Rosiers et sera de retour à Angers le 24 juillet.

La seconde colonne ramènera du camp du Ruchard la compagnie Duchemin, du 77°, qui s'y trouve détachée depuis six mois.

Comme nous l'avons dit, la première colonne du 135° est partie hier de Cholet. Elle est commandée par le lieutenant-colonel et comprend le dépôt et un bataillon. Elle est aujourd'hui jeudi à Doué, passera demain à Montreuil-Bellay, samedi à Loudun, le 3 à Richelieu pour arriver le 4 au Ruchard.

La deuxième colonne, sous les ordres du colonel, est partie ce matin de Cholet et suivra les mêmes étapes, à un jour d'intervalle.

Le retour du 135° commencera le 18 juillet, en traversant les mêmes localités.

M<sup>me</sup> Augustine Renaud et Louise Rousseau, élèves des Dames de Saint-André, ont été reçues aux derniers examens de fin d'études.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant:

« Une grande dépression traverse l'Atlantique. Elle arrivera sur la Grande-Bretagne, la Norvège et sur les côtes nord de la France entre le 29 et le 1<sup>er</sup> juillet, précédée et suivie de nombreux troubles électriques. Temps lourd, pluie et hautes températures. »

### PROVERBE RURAL.

Saint-Pierre et Saint-Paul vifieux, Pour trente jours sont dangereux.

N'oublions pas que c'est aujourd'hui

même (29 juin) qu'a lieu la fête des saints Pierre et Paul...

### Caisse d'Épargne de Saumur.

#### AVIS AUX DÉPOSANTS.

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1852, seront au 1<sup>er</sup> janvier prochain convertis en rentes sur l'État, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des dépôts et consignations.

Les ayant-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Les dénommés ci-dessous auront droit, au 31 décembre 1882, aux sommes ci-après désignées:

Livret n° 6872. — M. TAUPIER, Louis-LADISLAS, âgé de 33 ans au 15 juin 1854, meunier-domestique, à Montreuil-Bellay, chez M. Tenequin, — dernière opération 19 septembre 1852, remboursement, — aura droit, au 31 décembre 1882, à .....	24 fr. 64
Livret n° 7140. — M <sup>me</sup> BAUDRY, ADELAÏDE, âgée de 2 ans au 11 janvier 1852, mineure, Saumur, rue de l'Égalité, — 11 janvier 1852, versement.....	4 92
Livret n° 7435. — M. CALVIGNAC, THÉODORE, âgé de 27 ans au 18 avril 1852, né à Cahors (Lot), ouvrier relieur chez M. Perrault, Saumur; 20 juin 1852, remboursement....	14 74
Livret n° 7477. — M <sup>me</sup> LORY, ATHANASE-JOSÉPHINE, âgée de 24 ans au 9 mai 1852, sans profession, Saumur, — 22 août 1852, remboursement.....	5 08
Total.....	43 fr. 38

A l'occasion du concours hippique de Nancy, qui se tient en ce moment, des courses militaires très-intéressantes viennent d'avoir lieu dans cette ville.

Nous lisons à ce sujet dans le *Courrier de Meurthe-et-Moselle*:

« Les cavaliers ont fait preuve, dans la série de difficultés qu'ils avaient à vaincre ces jours derniers, de qualités et d'aptitudes spéciales pour le genre d'épreuves auxquelles ils étaient soumis.

Sur les 150 courses de 1,200 mètres avec sauts de 12, 15 et 18 obstacles fournies par les officiers, il n'y a eu que trois chutes, un seul officier a été désarçonné. Bien que ne donnant pas des résultats aussi satisfaisants, les courses de sous-officiers ont été très-remarquées, le progrès sur les années précédentes est incontestable et témoigne des efforts soutenus de notre cavalerie pour arriver à un degré de perfection auquel, il faut le reconnaître, elle était loin d'être parvenue il y a dix ans. Cet heureux résultat doit être attribué à une modification apportée dans la remonte de l'École de cavalerie de Saumur, qui ne fournit plus maintenant aux élèves-officiers et aux élèves sous-officiers qui suivent les cours d'équitation, que des chevaux pur sang dont le maniement présente plus de difficultés et exige du cavalier une connaissance plus profonde de l'équitation que celui des chevaux croisés en général, moins fougueux et plus dociles. »

### COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

#### DEUXIÈME RÉUNION: Dimanche 2 juillet 1882.

A 2 heures: Prix du Château de Marson (course de haies; gentlemen; welter handicap), un Objet d'art offert par M. Baillou de la Brosse, pour hacks et hunters n'ayant pas, en 1882, pris part à une course publique autre que celles réservées aux hacks et hunters. — Distance 2,500 mètres.

A 2 heures 1/2: Steeple-Chase Militaire (2<sup>e</sup> série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État. — Distance: 3,000 m.

A 3 heures: Prix du Parc (course de haies, handicap), 1,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Distance: 2,500 mètres.

Chevaux engagés: Port-Saïd, Pékleton, Rap, Baronne, Nicole, Amurat, Le Prince, Borest, Abraham, Charbonnette, Alger, Destiny.

A 3 heures 1/2: Steeple-Chase Militaire (1<sup>re</sup> série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacle autre que les steeple-chase militaires. — Distance: 4,000 mètres.

A 4 heures: Prix de Saumur (cross country steeple-chase; gentlemen), 1,000 francs, pour hacks et hunters n'ayant jamais pris part à une course autre que celles réservées aux hacks et hunters, et pour tous autres chevaux à réclamer pour 2,000 fr. — Distance: 4,000 mètres.

Chevaux engagés: Rebut 1/2 sang (2,000), Tur-lurette 1/2 sang (2,000), Tonnerre 1/2 sang, Anita, Donjon (2,000), La Vorzillière 1/2 sang (2,000), Danoclet (2,000), Pouysanné (2,000).

A 4 heures 1/2: Prix de Verrie (grand steeple-chase handicap), 2,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Distance: 4,000 mètres.

Chevaux engagés: Alger, Destiny, Port-Saïd, Carabinier, Tontine, Nicole, Baronne, Partida, La Vorzillière 1/2 sang, Soledad, Venise, Charbonnette, Le Prince.

Lundi 3 juillet, Tir aux Pigeons.  
Mardi 4 juillet, Rallye-Paper.

### Avis au Public.

La Perception de Saumur est transférée provisoirement hôtel de la Paix, à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

### AVIS

La SOCIÉTÉ DES ECRIVAINS FRANÇAIS, qui a pour but de faire connaître toutes les personnes qui écrivent et dont le talent mérite d'être apprécié du public, ouvre un grand concours de Poésie et de Prose. De nombreux prix, en espèces et en médailles, seront décernés. Secrétariat: rue Vaneau, 83, Paris.

### Faits divers.

#### MINA LA GARIBALDIENNE.

Il est mort dernièrement à Perpignan une garibaldienne qui a fait parler d'elle pendant la guerre. Elle s'appelait Mina. Entraînée par sa vie aventureuse, cette fille servit dans le camp de Garibaldi. Elle portait le costume d'officier. Reliée à Perpignan depuis 1874, elle est morte entre les mains des petites Sœurs de l'Assomption, devenues ses amies.

#### LA NEIGE A LA FIN DE JUIN.

L'Auvergne thermale pittoresque annonce, à la date du 24 juin, que la neige est tombée en abondance sur les hauts plateaux de l'Auvergne, de la Lozère, et de plusieurs autres sommets de la même région.

#### INCENDIE DU THÉÂTRE DE RIGA.

Le théâtre de Riga a été brûlé le 26 juin. La dernière dépêche porte ce qui suit: « On est parvenu à localiser l'incendie qui a éclaté au théâtre de Riga. L'intérieur de l'édifice est presque complètement détruit. Il n'y a aucune mort d'homme à déplorer. La cause du sinistre est encore inconnue. »

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

## REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Cie, les Pharmaciens et Épiceries. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	80 95	81 20	Nord	2047 50	2060	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	82	82 35	Orléans	1275	1270	Dép. de la Seine, emprunt 1857	231	230
4 1/2 %	110 50	111 25	Ouest	780	790	Bons de liquid. Ville de Paris	435	438
5 %	114 05	114 30	Compagnie parisienne du Gaz	1287 50	1275	Obligations communales 1879	430	436
Obligations du Trésor	513	515	Canal de Suez	2307 50	2305 10	Obligat. foncières 1879 3 %	436	436
Obligations du Trésor nouvelles	505	504	C. gén. Transatlantique	500	500	Est	368	363
Bons de liq. départementaux	527	525	OBLIGATIONS.			Midi	374	375
Banque de France	5140	5165	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	503	Nord	378	379 50
Comptoir d'escompte	1005	1010	— 1865, 4 %	516	515	Orléans	377	376 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1470	1470	— 1869, 3 %	406	406	Ouest	375	376
Crédit de France	250	250	— 1871, 3 %	396	396 50	Paris-Lyon-Méditerranée	379	379
Crédit mobilier	540	546	— 1875, 4 %	506	510	Paris-Bourbonnais	374	376 50
Est	742 50	742 50	— 1876, 4 %	507	510	Canal de Suez	540	550
Paris-Lyon-Méditerranée	1620	1625						
Midi	1230	1240						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
6	45	(s'arrête à Angers)
8	50	omnibus
1	35	soir, omnibus-nyct
3	25	soir, omnibus-nyct
7	15	express, omnibus
10	37	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.

8 heures	20 minutes du matin	direct-mixte
8	21	omnibus
9	43	soir, omnibus
12	40	soir, omnibus
4	44	soir, omnibus
10	28	soir, omnibus

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir pour Saumur à 6 heures 50.

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, Les samedi 1<sup>er</sup> juillet, dimanche 2 juillet et dimanche 9 juillet, à midi,

DES IMMEUBLES

De la succession de M. Florent CHAUVET, de Varrains.

Samedi 1<sup>er</sup> juillet.

Adjudication de propriétés communes de Longué et de Blou.

La maison de maître de l'Ormeau, sur Longué, avec servitudes et jardin, contenant 61 ares 40 centiares; mise à prix....	10.000 fr.
La ferme des Réserves, exploitée par Pierre Cailleau (contenance 7 h. 25 a. 70 c.); mise à prix.....	21.200 »
La ferme des Souvenets-de-l'Ormeau, exploitée par Joseph Cailleau (contenance 14 h. 37 a. 20 c.); mise à prix.....	37.800 »
La ferme de la Maison-Neuve, exploitée par Sourdeau (contenance 7 h. 77 a. 20 c.); mise à prix.....	18.500 »
La ferme de la Bouillarderie, exploitée par Delarue (contenance 8 h. 45 a. 50 c.); mise à prix.....	22.000 »
La ferme de la Hallerie, exploitée par Ezéchiél (contenance 7 h. 14 a.); mise à prix.....	10.500 »

Dimanche 2 juillet.

Adjudication de propriétés à Varrains, Souzay et Dampierre.

Maison d'habitation, jardins enclous, servitudes, à Varrains, rue des Rogelins (contenance 2 h. 73 a. 25 c.); mise à prix.....	35.000 »
Le clos des Rogelins (contenance 32 a. 14 c.); mise à prix.....	3.000 »
6 ares 35 centiares de terre, près la station de Varrains; mise à prix.....	350 »
13 ares 49 centiares de pré, à la Grande-Ruette; mise à prix.....	500 »
13 ares 21 centiares de pré, au Grand-Maraîs; mise à prix.....	500 »
5 ares 96 centiares de pré, à la Petite-Ruette; mise à prix.....	250 »
15 ares 70 centiares de vigne et terre, à Lumeis; mise à prix.....	700 »
Tous ces immeubles sont situés commune de Varrains.	
6 ares 80 centiares de bois taillis, aux Bercrais; mise à prix.....	100 »
6 ares de bois, au même canton; mise à prix.....	120 »
5 ares 50 centiares de bois, au Clos-Foraîne; mise à prix.....	60 »
5 ares 63 centiares de bois, au même lieu; mise à prix.....	60 »
8 ares 99 centiares de taillis et sapins, à la Pouillouse; mise à prix.....	450 »
8 ares 98 centiares de taillis, aux Champs-Girard; mise à prix.....	150 »
Ces immeubles sont situés sur Dampierre.	
3 ares 21 centiares de taillis, au Clos-Morton; mise à prix.....	40 »
10 ares 35 centiares de taillis, au même lieu; mise à prix.....	150 »
Ces deux parcelles sont sur la commune de Souzay.	

Dimanche 9 juillet.

Adjudication de propriétés communes de la Breille et de Villebernier.

LA BREILLE.	
Sapinière au Chardonnet ou les Champs-Blancs (contenance 1 h. 5 a. 85 c.); mise à prix.....	1.200 »
55 ares 10 centiares de taillis, aux Grands-Champs-de-la-Baraudière; mise à prix.....	400 »
55 ares de bois, au Grand-Chemin-de-la-Baraudière; mise à prix.....	500 »
79 ares de bois taillis, à la Coutière; mise à prix.....	1.000 »
96 ares de taillis et jeunes sapins, à la Pitière ou le Guédon; mise à prix.....	450 »
55 ares de bois taillis et sapins, à la Pitière; mise à prix.....	800 »
22 ares, aux Clos; mise à prix.....	200 »

VILLEBERNIER.

La ferme des Patureaux, contenant 17 hectares 9 ares 70 centiares; mise à prix.....	80.000 »
Total des mises à prix.....	245.680 fr.

Pour plus de renseignements, voir les placards affichés.

S'adresser: à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur; à M. ALEXANDRE CARRET, propriétaire à Varrains; et à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (338)

A VENDRE UNE FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE Fonctionnant très-bien.

S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

A VENDRE pour 6.000 francs.

Un MATÉRIEL complet D'IMPRI-MERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13.000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

Études de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon, et de M<sup>e</sup> MAURICE, notaire à Ligné (Indre-et-Loire).

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DE LA TROCHOIRE

Commune de Couziers (Indre-et-Loire), Au confluent de la Loire et de la Vienne, route de Saumur à Chinon,

Comprenant:

CHATEAU (15 pièces), vastes servitudes, grandes caves, bien aménagées;

PARC de 6 hectares, parfaitement clos; bosquets, pelouses, ombrages, terrasses sur la Loire, vignes de première qualité (cru des Coteaux);

7 hectares de bois à proximité du château;

6 hectares de terres labourables et vignes en plusieurs parcelles, contiguës aux murs du parc;

3 hectares de prés, vallée de la Vienne.

Vue splendide, chasse, pêche, navigation de plaisance.

S'adresser à M<sup>e</sup>s CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Ligné (Indre-et-Loire). (326)

A VENDRE

PETITE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située au Pont-Fouchar, ancienne route de Doué.

S'adresser à M. VINSONNEAU, rue d'Orléans, 62. (361)

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire);

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COLON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M<sup>e</sup> BÉAC, notaire.

ÉTUDE DE NOTAIRE A CÉDER

à Vienne. — Produit: 3.000 francs. — Jolie résidence.

S'adresser au bureau du journal.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

AU

PALAIS

DES MARCHANDS

Rue Baudrière - Angers.

FABRIQUE de SOMMIERS ÉLASTIQUES GARANTIS

Matelas — Lits de plume — Oreillers — Traversins Edredons — etc.

LITS CANAPÉS — DORMEUSES — ETC.

MILLE DOUZAINES DE CHAISES A CHOISIR

Infinitement meilleur marché que dans les spécialités.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>e</sup> V. LARDEUX, couturier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>e</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.